

Québec français



Du bon usage de *inuit* en français

Steve Canac-Marquis

Numéro 97, printemps 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/44328ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Canac-Marquis, S. (1995). Du bon usage de *inuit* en français. *Québec français*, (97), 106–107.

Du bon usage de *inuit* en français

Il y a quelques années, un philatéliste rapportait aux lecteurs d'un quotidien montréalais qu'une petite anomalie avait été signalée en 1977 lors du lancement d'une série de seize timbres canadiens consacrés à l'art et à la vie des Inuits. En effet, les quatre premiers timbres portaient l'inscription *Les Inuits*, alors que, sur les douze suivants, on pouvait lire *Les Inuit*. Bien renseigné sur la norme diffusée à ce propos, le chroniqueur estimait que le concepteur du timbre avait commis une « faute », celle « d'avoir employé un double pluriel en écrivant *Les Inuits*, avec un « s » ! Pourtant, l'ajout d'un s à un nom employé au pluriel semble plutôt conforme à la règle usuelle en français. Alors, contre quoi pouvait-on avoir péché ? L'usage correct et l'usage fautif.

Dans les années précédant l'émission des timbres irréguliers, les spécialistes et les politiciens canadiens avaient adopté l'appellation *Inuit* (signifiant « les hommes ») afin de satisfaire aux demandes des autochtones de l'Arctique qui souhaitaient ne plus être appelés *Esquimaux*². Diffusé peu à peu dans le grand public par les médias, ce nom de peuple était inévitablement destiné à s'intégrer au système du français. Aussi se posa la question de savoir quel usage suivre lorsqu'on l'utiliserait. Les avis se partagèrent bientôt entre deux tendances opposées.

Amorçant le débat sur le sujet, l'anthropologue L.-J. Dorais énonça en 1974 une façon d'utiliser le mot *inuit* en français³. À l'époque, il recommandait de recourir à deux formes pour le substantif : *Inuk*, au singulier, et *Inuit*, au pluriel. Quant à l'adjectif, qui n'existe pas comme tel dans la langue des Esquimaux, il proposait une sorte de compromis : dans le

cas d'un adjectif qualifiant une chose ou un être animé non-humain, on emploierait *inuit*, au singulier et au pluriel (donc *le pays inuit*, *les chiens inuit*, où l'adjectif équivalait à *des Inuit*), mais dans celui d'un adjectif qualifiant une personne, on utiliserait plutôt *inuk* au singulier et *inuit* au pluriel (donc *un(e) étudiant(e) inuk*, *des étudiant(e)s inuit*, où l'adjectif équivalait à *qui est un(e) Inuk*, *qui sont des Inuit*). Pas question d'indiquer le pluriel avec le s, puisqu'une forme particulière en faisait office, ni d'indiquer le féminin avec le e, étant entendu que le genre grammatical n'existe pas en esquimau. Bref, le bon usage du mot *inuit* en français consistait à se conformer le plus possible aux règles grammaticales de la langue d'origine. La proposition de l'anthropologue, fort précise, pouvait cependant être cause de difficultés pour le non-spécialiste. Aussi le Comité de linguistique de Radio-Canada proposa-t-il en 1978 un usage simplifié⁴. Son principal porte-parole, le linguiste R. Dubuc, suggéra alors d'adopter la seule forme *inuit*, comme substantif et adjectif, et de la faire accorder en genre et en nombre selon les règles habituelles du code grammatical français. « C'est déjà difficile d'appliquer avec bon sens la grammaire française ! Ne compliquons pas ce qui peut être simple », affirmait-il !

Le plaidoyer du linguiste n'avait sans doute pas pesé bien lourd dans la balance lorsque l'Office de la langue française se prononça sur l'usage correct de *inuit*, à la fin de 1979. Craignant peut-être de donner dans la simplicité, voire dans le simplisme, l'OLF choisit de s'en tenir presque intégralement à la proposition de l'anthropologue : il recommanda de dire *un(e) Inuk*, *des Inuit*, mais d'utili-

ser la seule forme *inuit* comme adjectif invariable. Cette décision allait orienter la façon d'employer le mot pendant plus d'une décennie. Voilà qui explique que l'ajout d'un s à *Inuit* sur les timbres canadiens ait été décrit par notre philatéliste comme un « double pluriel » et... considéré comme une « faute » !

Un choix controversé

On ne saurait mettre en doute la bonne foi du comité de l'OLF qui s'était chargé de prendre la décision finale à propos de *inuit*. Outre notre anthropologue, ce comité avait consulté préalablement quelques autres experts, dont un toponymiste et des missionnaires oblates, qui favorisaient tous l'usage savant. Il se peut cependant que ce groupe de personnes n'ait pas assuré à lui seul une représentativité idéale, surtout s'il y manquait la voix d'un grammairien ou d'un linguiste sensibilisé aux questions touchant l'usage de tels noms en français. De fait, l'avis de recommandation, résultant d'un certain consensus à l'intérieur des murs de la vénérable institution québécoise, a soulevé une véritable controverse parmi des terminologues et des traducteurs de la fonction publique fédérale à la suite de sa parution dans *L'Actualité terminologique* de novembre 1980. Dans des numéros de ce bulletin mensuel du Bureau des traductions, pas moins de six personnes exprimèrent leur divergence d'opinions sur la question⁵.

Réagissant contre l'avis de l'OLF, les partisans d'un usage simple et « pratique » se rangèrent du côté du Comité de linguistique de Radio-Canada qui préconisait l'emploi de la seule forme *inuit* soumise aux règles d'accord habituelles en genre et en nombre. À leur avis, le

terme emprunté devait s'intégrer entièrement à la langue française et, en cela, il n'avait pas à fonctionner comme dans la langue esquimaude. D'ailleurs, se trouverait-il quelqu'un pour exiger que les Esquimaux intègrent « à leur langue des structures fondamentales françaises telles que Montréal et montréalais(e), montréalaise(s), Montréalais(es) » ? Nices arguments ni un appel au « bon sens » n'ébranlèrent les convictions des défenseurs de l'avis. Le Bureau des traductions, qui était de ceux-là, trancha même le débat au niveau des institutions fédérales et adopta « une position similaire à celle de l'OLF », favorisant ainsi l'usage savant. Chargé d'annoncer la décision, le terminologue R. Pepermans exposa les raisons qui commandaient l'invariabilité de la forme *inuit* et l'emploi de *un Inuk/ des Inuit*. En effet, l'emploi de *inuit* sans les marques du genre et du nombre se défendait bien, car il s'inscrivait dans un courant en vigueur chez les spécialistes des langues et civilisations humaines (notamment les africanistes) depuis les années 1960 : le recours à l'invariabilité pour les noms de peuples exotiques. Ce phénomène bien documenté permettait donc de mieux comprendre la position tenue par L.-J. Dorais, au début des années 1970, laquelle était fondée sur une pratique courante en ethnologie et ne pouvait être taxée d'anormale. Quant à l'emploi de *Inuk*, au singulier, et de *Inuit*, au pluriel, il se justifiait par une sorte de valorisation de la culture des Inuit : le ministère des Affaires indiennes avait adopté les deux formes « sous la pression des associations inuit » !

Soit, mais cette façon particulière de distinguer le nombre des noms bénéficiait déjà d'un précédent dans le célèbre modèle *un Targui / des Touareg* (nom d'origine arabe donné à des Berbères du Sahara). Cet usage savant, passé en français au XIX^e siècle, n'avait toutefois plus la faveur de nombreux linguistes et grammairiens⁶ à la fin des années 1960. On réclamait de plus en plus l'emploi de la seule forme *Touareg*, tant au singulier qu'au pluriel (avec le *s*), allant jusqu'à clamer : « Il est temps que l'érudition se taise » ! Qui sait si l'avis d'un expert conscient de ce mouvement de protestation contre l'usage de la forme savante *Targui* aurait pu infléchir le choix de *Inuk* par le comité de l'OLF en 1979 ! Quoi qu'il en soit, deux années entières ne suffirent pas aux personnes impliquées dans la controverse sur l'usage de *inuit*

pour abandonner leurs positions, divisées qu'elles restaient entre les deux tendances opposées qui constituaient déjà le nœud de l'affaire dans les années 1970. Comme si les unes ne parlaient pas la même langue que les autres...

D'un bon usage à l'autre

Il ressort de ces quelques faits que l'usage des mots empruntés par une langue n'est pas aussi unidirectionnel qu'on le voudrait et qu'il peut tendre à varier selon des logiques particulières. Dans la langue spécialisée, on emploie souvent les noms de peuples exotiques de façon invariable en genre et en nombre, notamment parce que certaines finales se prêtent mal à la féminisation en français (d'où *une Bengali*, *une Zoulou*) ou pourraient laisser croire que le *s* se prononce au pluriel (d'où *les Maya*, *les Tupi* plutôt que *les Mayas*, *les Tupis*)⁷. Désireux d'être cohérents, des ethnologues étendent même cet usage aux noms qui ne posent pas de problèmes en soi (d'où *une Esquimaux* plutôt que *une Esquimaude*). Par contre, une fois introduits dans la langue générale, les mêmes noms de peuples sont soumis à un mécanisme d'intégration propre au système de la langue emprunteuse, intériorisé par tous les locuteurs. Il n'est donc pas naturel d'employer *un Inuk*, au singulier, et *des Inuit*, au pluriel, parce qu'il n'existe pas de mots français qui font leur singulier en *k* et leur pluriel en *it*. Comme pour bien des mots empruntés aux langues étrangères, le non-spécialiste aura tendance à adopter la forme la plus fréquente des deux, en l'occurrence le pluriel *Inuit*, et à l'employer avec les marques du genre et du nombre propres au français (d'où *un(e) Inuit(e)*, *des Inuit(e)s*). Cette tendance naturelle était déjà perceptible dans les journaux québécois dès les années 1980 ; on y relève souvent la forme *Inuits* (avec un *s* au pluriel)⁸ en dépit de sa non-conformité au premier avis de recommandation de l'OLF.

Au premier avis... car, en 1993 et en 1994, l'OLF en a émis successivement deux nouveaux qui témoignent d'un changement de cap radical : on recommande maintenant d'écrire *un(e) Inuit(e)*, *des Inuit(e)s* et de faire varier en genre et en nombre l'adjectif *inuit*, comme le soutenaient tant de personnes depuis les années 1970. Il aura fallu l'appel du ministère de l'Éducation, sensible aux besoins de simplification et de cohérence associés à la réforme de l'orthographe, pour

que l'OLF reconnaisse enfin l'usage propre à la langue générale. Reste à savoir le sort que réserve dorénavant l'OLF à l'usage de la langue spécialisée, établi depuis longtemps dans les revues et ouvrages consacrés aux questions autochtones... Doit-on interdire l'emploi du scalpel sous prétexte que le simple couteau convienne au plus grand nombre ? En matière d'usage, il est difficile de concevoir que l'on puisse tout ramener à une norme rigide et exclusive. Le cas de *inuit* illustre bien les rapports qui existent entre les hommes et leur langue, soumis qu'ils sont tantôt à des pressions internes (langue générale), tantôt à des pressions externes (langue spécialisée). C'est à tort qu'on voudrait abolir cette variation pour légitimer un seul usage et, conséquemment, considérer comme fautif tout ce qui s'en écarte. Les deux usages, une fois leur coexistence admise et leur place bien délimitée, peuvent être laissés au bon jugement des locuteurs... sans que cela les rende tous timbrés !

NOTES

1. Voir *La Presse*, 13 juillet 1991, p. I-5.
2. Voir *Québec français* n° 96, hiver 1995, p. 99-101.
3. Voir *Recherches amérindiennes au Québec*, 4/4-5, 1974, p. 78.
4. Voir la fiche n° 404 du Comité de linguistique de Radio-Canada (1978), et R. Dubuc, dans *C'est-à-dire...*, 11/4, 1979, p. 2.
5. Voir *L'Actualité terminologique*, 14/3, 1981, p. 8 ; 14/7, *id.*, p. 9 ; 15/1, 1982, p. 3 ; 15/5, *id.*, p. 10 ; 15/6, *id.*, p. 1-2 ; 15/10, *id.*, p. 9.
6. Voir *Vie et langage*, n° 188, 1967, p. 644 ; n° 192, 1968, p. 180 ; n° 208, 1969, p. 391-392. Voir aussi P. Dupré, *Encyclopédie du bon français dans l'usage contemporain*, vol. 3, 1972, p. 2551.
7. Voir M. Grevisse, *Le bon usage*, édition de 1986 refondue par A. Goosse, n°s 481 c, 525e et 545c.
8. Consulter *La presse* sur CD-Rom (*La Presse*, depuis 1985, et *Actualité-Québec*, depuis 1992)